

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 23 AVRIL 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 23 du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 17 avril 2026 et affichée le vendredi 17 avril 2026.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, ETIENNE Jérémy, GAIR Laurence, KHALOUA Madani, LONY Eva, MEDJOUR Farid, HUSSON Chloé, PERALTA SUAREZ Mari, FOLLIOU Pascal, BRUSSELLE Sandrine, MARCY Jean-Pierre, DAOULAS Stéphanie, BAKKER Hubert, MONOT Laure, EL MKELLEB Fabien, PIGNON Mylène, ROBILLARD Christophe, JOSSET Isabelle, RENARD Philippe, GOMEZ Pascale, ANOUAR Rachid, DOS SANTOS Carlos, SAUSSEY Laurent, SIMON DEL FAVERO Christophe, BUSSIER Dominique.

**Absents représentés** : LAURENT Pierre représenté par FOLLIOU Pascal, HAEUSLER Camille représentée par Farid MEDJOUR, HAMLIN Anne représentée par JOSSET Isabelle.

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : Madame LONY Eva.

**Objet** : Création de postes supplémentaires de vacataires pour les études surveillées.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	26
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Collectivité Territoriale, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** l'article premier du décret n°88-145 du 15 février 1999 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération n°2025-046 du 9 avril 2025 portant création de dix postes de vacataires pour assurer les études surveillées ;

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci – dessus, de décider par délibération de la création de postes de vacataires supplémentaires ;

**Considérant** que pour garantir le bon fonctionnement des études surveillées, il apparaît nécessaire de renforcer les effectifs existants ;

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Pascale GOMEZ, Conseillère Municipale déléguée, chargée des projets liés à la petite enfance et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Crée 5 postes de vacataires supplémentaires pour les études surveillées sur la référence de l'indice majoré du premier échelon du grade des adjoints d'animation ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et actes nécessaires ;
- Dit que la présente délibération sera appliquée en tenant compte des évolutions réglementaires en vigueur ;
- Dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré en séance, le jeudi 23 avril 2026.**

**Laurent GAUTIER**

Maire de Tournan-en-Brie  
Conseiller départemental  
Président de la Communauté de Communes  
Les Portes Briardes entre villes et forêts

**Eva LONY**

Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : 24/04/2026

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 24/04/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.